

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 111 (2008)

Artikel: Symposium Kaléidoschoral : Saignelégier, les 21 et 22 avril 2007
Autor: Borcard, Patrice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-550130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Symposium Kaléidoschoral

Saignelégier, les 21 et 22 avril 2007

Patrice Borcard

Ce bilan du symposium de Saignelégier n'a pas la prétention de tenir le rôle du procès-verbal de la rencontre. Les conférences n'ont pas été rapportées, l'attention s'étant concentrée sur les débats. Il s'agit plutôt de tirer des sept heures d'enregistrement les idées forces et les thèmes susceptibles d'être développés.

Le projet Kaléidoschoral est un projet qui se construit en mouvement. Chaque pièce nouvelle est posée sur la précédente. Ce symposium s'inscrit dans cette perspective, avec l'ambition de placer l'art choral dans une tension entre tradition et innovation, afin que s'en dégagent des lignes de force, des enjeux nouveaux et une meilleure connaissance. Avec la volonté de prendre la forme des états généraux de l'art choral romand, ce symposium s'appuie sur l'état des lieux réalisé dans le cadre du concert donné à La Tour-de-Trême, le 3 mars 2007.

Bilan du concert de La Tour-de-Trême

Sur ce concert, les avis se rassemblent autour de plusieurs constats : la qualité des prestations, la diversité des approches, le progrès à réaliser dans le domaine de l'innovation – un terme à mieux définir –, le rôle social et pédagogique de ces ensembles. Des bémols sont exprimés au sujet du public auquel s'adressait le concert, des échanges entre les choristes qui n'ont pas débouché sur les résultats attendus, sur un certain « échec » du décroisement qui était à la base même du concept de ce concert-marathon.

Autre question soulevée : les fortes différences existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Peut-on parler de fossé ? Selon plusieurs observateurs avisés, le niveau vocal est moins élevé en Suisse alémanique. Sont également soulignées les grandes différences entre les chœurs « sélectionnés » et les chœurs villageois. Cette évolution vers un art choral à deux niveaux est constatée davantage en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, même si la tendance y est également présente. Les causes de ce « fossé choral » ? Eléments de réponses avancés : en Suisse romande, les compositeurs – souvent chefs de chœur – proposent une production de bonne qualité et cultivent la tradition d'un « populaire élaboré ». La

chance des chœurs romands réside dans l'intérêt que leur portent les compositeurs en leur offrant une littérature de qualité. On peut également citer le dynamisme des fédérations chorales, qui ont pris l'initiative de commandes de partitions.

Est abordée également la question de l'édition et des textes, qui peinent parfois à s'harmoniser avec la réalité vécue par les chanteurs actuels.

Trois conférences

Ce symposium est construit sur le rythme de conférences, de tables rondes et de débats. Trois personnes sont appelées à présenter une conférence afin d'éclairer quelques aspects historiques ou sociologiques de l'art choral. Brigitte Bachmann-Geiser, une référence helvétique en matière de musique populaire, survole « la musique populaire suisse, à travers plusieurs exemples sonores puisés entre le XVI^e et le XX^e siècle ». Conservatrice du Musée gruérien, Isabelle Raboud-Schüle souligne les rapports existant entre « chanson traditionnelle et identité régionale » à travers quelques exemples valaisans. Quant à Pio Pellizzari, directeur de la Phonothèque nationale suisse, il évoque l'art choral « entre tradition et création » à travers la question de l'enregistrement.

Ces conférences sont suivies d'un débat sur l'intérêt de ressusciter ou non un répertoire choral ancien, un patrimoine commun dont l'esthétique et le contenu des textes semblent éloignés des goûts actuels. Un Bartok ou un Kodaly romand pourrait-il puiser dans ce trésor musical ? Les avis divergent, certains estimant que l'intérêt musical se révèle mineur. Nul besoin de se *relier à ce patrimoine* pour légitimer le caractère populaire de la musique chorale actuelle. Une « rupture » avec ce répertoire ancien, colporté de génération en génération, ne serait pas grave : elle ne représenterait pas une cassure au niveau des racines de l'art choral.

Le regard critique de François-Xavier Delacoste

Le terme « états généraux » correspond bien à l'état d'esprit qui anime cette rencontre, dans la mesure où l'expression indique un état d'éveil qu'il convient de cultiver, estime le compositeur et directeur de conservatoire François-Xavier Delacoste. Car ce n'est pas parce qu'une chose n'est plus pareille qu'elle n'existe plus. Elle existe autrement. Questions centrales : quelle est la place de la musique dans la société et quelle est la place du chœur dans la société ? L'art choral puise ses raisons d'être dans une autre

société, lesquelles sont d'ordre social, liturgique ou politique. La place de la chorale dans la société est en train de changer: raison de notre questionnement et de nos doutes.

Le concert de La Tour-de-Trême a démontré une grande diversité de l'art choral, des approches différentes, des recherches diverses. C'est une donnée nouvelle qu'il faut accepter.

La discussion menée jusqu'à maintenant démontre une crainte face à l'avenir et un goût pour le passé. Aux yeux de Monsieur Delacoste, toute la tradition se confond dans la musique actuelle et il est important d'évoquer le travail des compositeurs, qui distillent cet héritage dans un langage contemporain. Les chœurs ont parfois des difficultés à abandonner cet héritage pour faire une place à la musique actuelle. Ce serait une erreur de se braquer sur le passé: on court un risque de sclérose.

Table ronde: vers un réseau de compétences

Le débat de la table ronde qui succède aux conférences s'appuie sur ces présentations essentiellement historiques, avec le souci d'évoquer la place de l'art choral dans la société romande actuelle. Questions lancées: quelles sont les motivations qui animent l'art choral actuel? Les structures ont-elles suffisamment évolué? Répondent-elles aux besoins d'aujourd'hui? Quel soutien l'Etat doit-il offrir à l'art choral? Existe-t-il une exception romande dans le domaine de la musique chorale populaire? Peut-on imaginer une sorte d'académie romande d'art choral, capable de faire rayonner cette spécificité culturelle?

La discussion s'engage sur différentes voies. Premier constat: la disparité de l'activité chorale à l'échelle romande, notamment avec des foyers très actifs (Fribourg, Valais) et des régions plus discrètes au niveau choral. L'exemple du Jura est cité, où la vie chorale au niveau villageois tend à disparaître au profit d'ensembles constitués de chanteurs sélectionnés.

Un pôle d'excellence d'art choral en Suisse romande permettrait-il de mieux faire participer chaque région de la Suisse romande? Parmi les synergies possibles, sont évoqués le soutien aux compositeurs locaux et la nécessaire formation des jeunes. L'idée d'un pôle de compétence romand permettrait de développer des projets communs à l'échelle romande. Mais il convient de veiller à ce que ce pôle de compétence soit nourri par la base également. Car il serait regrettable de gommer le caractère identitaire de l'art choral. Si plusieurs personnes estiment nécessaire de mettre en commun les forces pour améliorer la formation des chefs et des choristes, enrichir le répertoire ou permettre une

meilleure circulation de l'information, d'autres doutent de l'efficacité d'une telle idée.

La comparaison avec le monde des fanfares est souvent évoquée. Constat : les chefs de chœur ne disposent pas de la même formation que les directeurs de fanfares : il est impératif de mieux structurer la formation des chefs afin d'améliorer le niveau choral général.

La discussion se focalise sur le problème de l'édition des partitions, du renouvellement du répertoire et de la circulation de l'information entre les diverses fédérations romandes. Plusieurs banques de données sont en train d'être créées parallèlement : pourquoi ne pas mettre tous ces efforts en commun ? Créer un pôle d'excellence, c'est s'éloigner de la base, estime une cheffe de chœur. Mettre en commun des ressources pour la formation, pour l'amélioration du répertoire, oui, mais il convient de s'interroger sur les besoins des chanteurs. Ce pôle d'excellence serait une construction artificielle dont le caractère centralisé serait préjudiciable. Ne s'agit-il pas d'une mode ?

Non, un pôle d'excellence n'est pas quelque chose de centralisé, lui est-il répondu. Les pôles d'excellence fonctionnent aujourd'hui en réseau : le savoir est mis en commun et circule à l'intérieur du réseau, notamment grâce à la technologie actuelle. Un réseau ne peut cependant fonctionner que s'il s'appuie sur des personnes appelées à se rencontrer régulièrement. Un pôle, c'est flexible, peu coûteux et laisse à chaque participant une grande autonomie.

L'art choral romand est-il vraiment cloisonné ? Il existe de nombreux contacts, entre les chœurs, entre les chefs. Les partitions circulent, les experts voyagent. Les échanges existent, notamment dans le cadre des fêtes cantonales, qui sont des vitrines intéressantes et pas assez fréquentées par les choristes des autres régions. Avant de se lancer dans la réalisation d'un pôle d'excellence, ne convient-il pas de faire l'inventaire de la situation ? L'aspect social des chorales est en voie de disparition, remplacé par autre chose. Comment aider à cette évolution, notamment dans le cadre de la formation ? Si l'on veut que la musique nouvelle intéresse les choristes, il faut qu'elle soit connue et qu'elle parvienne aux chefs en priorité. Un pôle d'excellence aurait le mérite d'offrir une visibilité au mouvement choral romand, de lui donner une identité commune, de lui conférer une plus grande crédibilité aussi. Il aurait l'avantage de devenir un interlocuteur pour d'autres formes d'activités culturelles.

Autres aspects évoqués.

Face à la désaffection dont sont atteintes certaines chorales, la pratique de la chanson harmonisée et du gospel est parfois présentée comme une

panacée. Mais quelle est la formation offerte pour cette musique ? Où peut-on se former à diriger avec du swing ?

Et le public ? N'y a-t-il pas une éducation du public à conduire ? Le « Kiosque à musique » n'est pas une émission suffisante pour faire la publicité de la musique chorale. Quelle image donne le milieu choral au public ? Le problème réside dans le fait que le public actuel peine à se déplacer, car le milieu choral ne lui donne pas envie de participer à ses concerts. Malheureusement, le milieu choral fonctionne souvent en vase clos.

Cet aspect est soutenu par plusieurs personnes. Comment en effet renouveler la chorale ? Le mouvement est de plus en plus utilisé dans le cadre des interprétations. Mais les ensembles se présentent souvent de manière trop ennuyeuse. Autre problème : l'absence des chœurs romands à l'étranger. Ils sont peu curieux, peu désireux de nouvelles expériences, d'échanges. Pourquoi les chœurs suisses ne se présentent-ils pas dans le cadre de concours à l'étranger, lors de manifestations internationales ? Il est une frilosité des chorales qu'il faut combattre.

Et que font les autorités politiques ? Les rôles de l'Ecole et de l'Eglise, en pleine métamorphose, peuvent-ils être repris par l'Etat, surtout dans le domaine de la formation et de la création ?

Interpellé, le chef du Service de la culture du Canton de Fribourg estime que le chant choral a longtemps été une affaire d'Etat, qui répondait à des finalités politiques. Les pouvoirs publics sont là pour répondre aux demandes de la base. A Fribourg, des moyens de formation au Conservatoire ont été mis à disposition. La Bibliothèque cantonale a mis en place une banque de données de partitions. Quant à la création, elle est soutenue dans la mesure où l'Etat subventionne toute commande faite à un compositeur professionnel. Mais c'est au milieu choral de faire des propositions, de faire appel à des créateurs contemporains, de s'exporter pour se faire connaître. N'est-ce pas le rôle de Pro Helvetia de soutenir la promotion des chœurs et des compositeurs à l'étranger ?

Table ronde sur la création musicale

Après le spectacle présenté en soirée par les Norn et à l'issue de la conférence matinale donnée par Pio Pellizzari, le débat s'oriente sur l'avenir de l'art choral, sur les enjeux de la création, sur le rôle des compositeurs.

La conférence de Monsieur Pellizzari débouche sur la fonction du disque dans l'évolution de l'art choral. Il apparaît comme un formidable outil pour diffuser rapidement une nouvelle littérature musicale.

La Phonothèque offre un service intéressant, qui consiste à mettre en évidence les disques qu'elle reçoit, avec notamment trente secondes d'écoute gratuite.

Et la création? Comment se déroule le processus de la commande musicale dans le milieu choral? Le journaliste et animateur d'Espace 2, Jean-Pierre Amann, oriente la discussion sur les commandes réalisées par les chœurs de base. Il s'agit la plupart du temps d'une musique d'accès populaire pour le public et pour l'exécutant. Ces pièces sont souvent brèves. Même lors de commandes plus importantes, le vœu est souvent de disposer d'une version simplifiée de la composition.

Les compositeurs souhaitent-ils la commande d'œuvres plus importantes, plus longues, plus élaborées? Les chœurs célébrant un anniversaire passent régulièrement la commande d'œuvres importantes, mais la demande est souvent assortie du désir que la pièce reste au répertoire de la chorale. Evolution récente: les chœurs proposent de plus en plus de spectacles et de moins en moins de concerts.

Constat: les commandes demeurent très locales. Les moyens de diffusion sont peu nombreux. Résultat, le nouveau répertoire reste cantonné dans les sphères où il a été créé. Dans le cadre des Fêtes cantonales, les œuvres commandées pour l'occasion ne sont généralement plus interprétées par la suite car les forces des chœurs, pris individuellement, ne sont plus suffisantes. Ce sont parfois les moyens financiers qui manquent pour redonner une création interprétée dans un cadre festif ou commémoratif.

Les chœurs d'église créent souvent des messes lors de fêtes céciliennes, mais ne sont plus capables de redonner ces œuvres par la suite, faute de forces vocales. Cette situation est jugée extrêmement dommageable. Les compositeurs, quant à eux, estiment possible de proposer des versions simplifiées des œuvres commandées. Afin de résoudre ce problème, il est souhaité que les commandes soient claires, avec notamment l'exigence que l'œuvre puisse être interprétée dans un cadre plus modeste. Afin que les œuvres vivent.

Les créations sont-elles uniquement liées à une commande? Pour les compositeurs, la création en Suisse tient du miracle, à moins d'appartenir à des clubs très fermés et élitaires. Les compositeurs doivent réagir à la demande, au coup par coup. Pour André Ducret, seules deux de ses partitions n'ont pas fait l'objet d'une commande. La raison de cette situation? L'essentiel de l'activité des compositeurs n'est pas réservé à la composition. Là est le fond du problème: être compositeur, «c'est presque avoir une maladie honteuse». Compositeur n'est d'ailleurs pas inscrit dans la liste des métiers reconnus par le fisc! Frank Martin, à la fin de sa vie, recevait mille francs par mois de droits d'auteur, malgré une œuvre très importante. Comment avoir un statut de compositeur à part entière?

Mais les compositeurs n'ont-ils pas de la peine à se vendre? Et si on créait en Suisse un livre d'or des créations chorales, destinées à être

exportées grâce à des moyens supplémentaires de promotion, afin de faire connaître l'art choral suisse à l'étranger. L'idée est séduisante. Mais de l'avis des responsables culturels, il conviendrait que les compositeurs fassent eux-mêmes des propositions.

En Suisse, rares sont les créateurs qui peuvent vivre de leur art. Afin de construire une œuvre dans la durée, il convient de pouvoir se distraire de ce qui nourrit l'artiste. En matière de politique culturelle, les bourses à l'écriture pour la composition chorale sont très rares. Les cantons romands envoient des artistes visuels ou des écrivains en stage-séjour à l'étranger afin qu'ils puissent se concentrer sur leur création. Mais jamais des compositeurs n'ont usé de cette possibilité. Les cantons ne pourraient-ils pas créer une résidence de création en faveur du chant choral ? C'est une piste à explorer.

En Finlande, une trentaine de compositeurs sont soutenus par l'Etat pour travailler à l'année. C'est un véritable métier. En Suisse, ce privilège n'appartient qu'aux retraités...

Autre problème soulevé : les tarifs des compositeurs. Ces derniers évoquent des difficultés à s'entendre sur les prix à proposer pour leur travail. Ils expriment leurs diverses expériences entre les casseurs de prix et ceux qui exigent des sommes jugées déraisonnables ! Quid des barèmes ? Il existe des tarifs « syndicaux », qui ne sont pas vraiment appliqués. L'Association des compositeurs suisses possède ces tarifs, qui sont notamment utilisés pour les commandes publiques. Mais les casseurs de prix existent et font un tort considérable à la branche.

Le milieu instrumental, qui trouve ses origines dans l'armée, se trouve souvent dans une situation opposée au milieu choral, issu de l'Eglise, qui devrait – selon la tradition - travailler gratis pro Deo ! Plusieurs compositeurs de musique instrumentale vivent de leur travail.

Si les tarifs étaient appliqués (de l'ordre de mille francs la minute), les commandes auraient-elles encore lieu ? Pas sûr, car les sociétés n'en auraient pas les moyens et les paroisses ne pourraient plus se le permettre. Remarque : les chefs de chœur ne sont pas, eux non plus, payés de manière très convenable.

De l'avis des responsables culturels, il est impératif que les compositeurs de musique populaire se professionnalisent. Dans certains cantons, les créateurs sont soutenus uniquement s'ils sont professionnels : une réflexion doit être portée par les compositeurs afin que leur statut soit mieux reconnu. Reste à définir le caractère professionnel dans le cadre de la composition musicale...

Comment, finalement, mieux vendre l'art choral suisse à l'étranger ? Les compositeurs accepteraient-ils qu'un jury passe annuellement une commande importante à un des leurs et lui offre les moyens de créer une œuvre exportable ? Problème : la commande risque toujours l'échec. Par contre, choisir des compositions dans l'œuvre d'un artiste

serait peut-être préférable. Car ces partitions ont déjà vécu, ont déjà rencontré un public. Il est également envisageable qu'un compositeur fasse lui-même des propositions. Mais ne court-on pas le risque d'œuvrer uniquement dans des milieux semi-professionnels ? Pas nécessairement. Les cantons pourraient être sollicités pour soutenir la création, alors que Pro Helvetia se réserverait l'aide à l'exportation de l'œuvre.

Vers le deuxième symposium de Delémont

Titre du symposium de janvier 2008 : « Synergies ». Le but est de tirer un parti créatif des tensions entre création et tradition. Définir les chœurs à engager, cibler le contenu du deuxième concert, préparer les thèmes du deuxième symposium : tel est le cadre de la discussion.

Pour F.-X. Delacoste, on oublie trop souvent que la musique populaire, avant d'entrer dans la tradition, a été créée. Les rôles de l'interprète et du compositeur se sont progressivement scindés : il est donc important de montrer la diversité des chœurs, et les diverses missions de ces ensembles. Le deuxième concert devrait permettre de présenter la palette de ces missions : chœurs d'élite, de jeunes, de paroisses...

Pour Pio Pellizzari, membre de Pro Helvetia, il serait important que le deuxième concert ne soit pas un aboutissement. Les débats organisés durant ces deux jours doivent se poursuivre à l'issue du deuxième symposium. Mais il est important de faire venir les décideurs – responsables politiques, responsables d'associations – afin de faire connaître l'art choral et de relayer les discussions par des projets concrets. Pour Pro Helvetia, ce projet « Echos » est destiné à enregistrer des informations sur un milieu que l'association ne connaît pas bien : celui de la musique populaire. Il est donc important d'apporter des définitions à des mots comme création, compositeur professionnel, chœur d'élite... Pro Helvetia a besoin d'être guidé dans cet univers de la culture populaire.

Pour la représentante de Pro Helvetia, les différentes voies empruntées pas les débats étaient passionnantes. La définition de la musique populaire, la question des soutiens de l'Etat, les attentes du public, la tension entre la création et la tradition : ce sont autant de questions riches. Pour le prochain concert, il s'agit de mieux organiser l'interaction entre les interprètes et le public.

Selon H.-R. Kaempfen, les chœurs devraient proposer des projets au Comité directeur, selon plusieurs catégories : chansons populaires harmonisées (avec instruments) ; musiques avec mise en scène, nouvelles compositions, fanfares ou harmonies et chœurs. D'autres catégories peuvent être ajoutées. Un concert de gala pourrait clore la journée, avec notamment l'interprétation des meilleures partitions créées.

Les jeunes choristes doivent pouvoir défendre leur travail, notamment avec les moyens techniques actuels, comme la sonorisation. Il s'agit aussi de respecter leur manière de chanter. Il faut du temps à ces jeunes choristes pour se préparer, pour s'adapter aux exigences scéniques.

Que faut-il surtout ne pas faire lors du prochain concert ? Il ne faut pas refaire le premier concert ! Mais le caractère laboratoire proposé est intéressant. Ne faudrait-il pas inviter des personnes qui amènent de nouvelles idées ?

Il est important de faire se rencontrer l'art choral et d'autres forces de la musique actuelle : le rap, la chanson française...

L'innovation doit être au cœur du prochain concert, à l'image du travail de l'ensemble Norn.

Au final, le profil du prochain concert prend progressivement forme : une journée de rencontres, où la fonction de laboratoire est dominante, où l'innovation est centrale. Les échanges entre les genres, entre les créateurs, entre les interprètes doivent être favorisés.

Patrice Borcard, modérateur.